

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Lundi 21 Mars 2022 à 19 h 30
à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord

Il est recommandé à tous de continuer à respecter la règle de distanciation sociale, du lavage des mains et d'utilisation du stylo personnel.
Le port du masque dans tous les lieux publics clos est obligatoire.

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 proroge de nouveau jusqu'au 31 juillet 2022 les règles dérogatoires (qui avaient pris fin le 30 septembre dernier) en matière de fonctionnement des organes délibérants des collectivités locales et de leurs groupements. Aussi, il est de nouveau possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent de nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Ordre du jour joint.../...

Le Maire,

Monique RATINAUD

Réunion du conseil municipal du 21 mars 2022

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2022 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Finances, fiscalité, demandes de financements

3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget principal de la commune ;
4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget annexe du service « Assainissement Collectif » ;
5. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget annexe du « Vente Energies » ;
6. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget annexe du « Lotissement Lapouge » ;
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du Budget principal de la commune de Brantôme en Périgord ;
8. Vote des taux de fiscalité 2022 ;
9. Information sur l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein au conseil municipal de Brantôme en Périgord ;
10. Adoption du Budget Primitif principal 2022 de la commune de Brantôme en Périgord ;
11. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe du service « Assainissement Collectif » ;
12. Adoption du Budget primitif 2022 du budget annexe du service « Assainissement Collectif » ;
13. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe « Vente Energies » ;
14. Adoption du Budget primitif 2022 du budget annexe « Vente Energies » ;
15. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe « Lotissement Lapouge » ;
16. Adoption du Budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Lapouge » ;
17. Financement des opérations d'investissement 2022 du budget principal : choix d'un organisme bancaire ;

18. Construction d'un hôtel de ville et aménagement de la place du champ de foire : demande de phasage de la DETR ;

Délégation

19. Autorisation du maire à ester en justice au nom de la commune ;

Cessions immobilières

20. Aliénation d'un tronçon de chemin rural sis au lieu-dit « Le Gilet » sur la commune de Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord suite à enquête publique ;
21. Aliénation d'un tronçon de chemin rural sis au lieu-dit « Le Taboury » sur la commune de Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord suite à enquête publique ;

Cadre de vie

22. Convention de partenariat avec la SPA de Périgueux et l'association SOS Chats Libres sur l'ensemble de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord ;
23. Approbation de l'autorisation de passage avec Enedis : branchement électrique souterrain ;
24. Validation de la politique de protection des données dans le cadre du RGPD ;

Questions complémentaires